



LE PETIT BULLETIN DE ST JEAN LE VIEUX

Journal Municipal No5 - Janvier 2019



2019

BONNE ANNEE • FELICE ANNO NUOVO • HEAD UUT AASTAT
GELUKKIG NIEUWJAAR • Z NOVYM HODAM • CHE
NIEN HAO • SEH HEH BOK MANI BAT UH SEYO • GO
BOLDOG ÚJ ÉVET • FARSÆLT KOMANDI ÁR • AKEMASHITE
LAIMINGU NAUJUNU METU • SZCZESLIWEGO NOWEGO ROKU • S NOVIM GODOM • STASTI
ROK • MWAKA MZURI • IA ORA TE MATAHITI API • YENI YILINIZ KUTLU OLSUN • Z NOVYM RO
BONNE ANNÉE • EIN GUTES NEUES JAHR • HAPPY NEW YEAR • FELIZ AÑO NUEVO • FELIZ ANO NOVO

SOMMAIRE

➤ LE MOT DU MAIREPage 3
➤ INFOS MAIRIEPage 4
➤ TRAVAUX	
➤ ECLAIRAGE PUBLIC	
➤ RESEAU TRES HAUT DEBIT NUMBERIQUE	
➤ PROJET CŒUR DE VILLAGE	
➤ MODALITES D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES	
➤ RECENSEMENT CITOYEN	
➤ AIDES SOCIALES DE LA COMMUNE	
➤ COMMUNICATION	
➤ BIEN VIVRE ENSEMBLE	
➤ EMPLOIS D'ETE	
➤ URBANISME – Dossiers Accordés	
➤ ETAT CIVIL	
➤ AU FIL DE L'EAUPage 19
➤ CELA S'EST PASSE PRES DE CHEZ VOUSPage 24
➤ LES TALENTS DE ST JEANPage 30
➤ PENSE BETEPage 31

Bulletin Municipal d'Information réalisé par la Mairie de St Jean le Vieux

Directeur de Publication : Franck Rebuffet

Comité de Rédaction :

Lise Alleoud Philippe Jean
Stephanie Falcoz Franck Rebuffet
Brigitte Vialette

Ont participé à cette édition :

Jocelyne Buith Lucas Davaze et Marion Donat-Magnin
Jean-Claude Dumas Florent Salvi
Florence Facq

Maquette et mise en page :

Brigitte Vialette

LE MOT DU MAIRE

Ensemble, bâtissons le village de demain

« Le lien social est ce qui fait qu'une société tient debout »

C'est par cette affirmation que j'ai lue et retenue que je souhaite, cette année commencer le traditionnel « Mot du Maire ».

Favoriser le lien social, créer de la cohésion, c'est la volonté politique de la municipalité qui s'appuyant sur un réseau de bénévoles investis – que je remercie une nouvelle fois – favorise et soutient tous les projets et initiatives qui permettent aux habitants de se rassembler et de se connaître.

Vous trouverez au sein de ce journal tous les temps forts de ces moments joliment mis en forme par Brigitte Vialette, notre rédactrice en chef. Et pour être exhaustif je citerai la dernière manifestation de l'année : l'organisation par le Père Raphaël Comiotto de la veillée de Noël au sein de notre belle église, qui ce soir-là était comble.

Et que nous réserve 2019 ?

Nous allons poursuivre et accélérer la mise en œuvre du projet « Cœur de Village ».

Les études techniques sont en cours et nous attendons un premier rendu pour la fin du mois de janvier.

Des négociations avec les propriétaires pour l'acquisition du terrain sur lequel doit s'implanter les places de stationnement sont en cours.

Nous allons vous solliciter pour participer à des ateliers pour définir les usages et aménager les espaces dédiés qui ont été validés lors de la réunion publique de présentation du projet le 10 novembre 2018 et notamment pour le café associatif.

Malgré son succès grandissant le concept du café associatif reste méconnu pour de nombreuses personnes.

Un café associatif est un café sans but lucratif, organisé pour être un lieu de vie, de rencontre, de convivialité et de créativité.

Chaque café associatif a son histoire propre et son identité.

A nous décrire la nôtre et je compte sur l'engagement de tous pour que le projet nous ressemble et nous rassemble.

Nous allons également poursuivre et achever les travaux de réfection des voiries communales et continuer les opérations d'enfouissement des lignes électriques basse tension.

Et pour conclure je vous laisserai méditer sur ce proverbe chinois :

« Ne craignez pas d'avancer lentement, craignez seulement de rester sur place »

Au nom du Conseil Municipal et des employés communaux, je vous souhaite une bonne et excellente année 2019.

Franck REBUFFET

TRAVAUX

Poursuite des travaux d'enfouissement de lignes électriques « Basse Tension »

Dans le prolongement du chantier réalisé en 2016, une seconde tranche de travaux a été réalisée en 2018 le long de la Route Départementale 280.

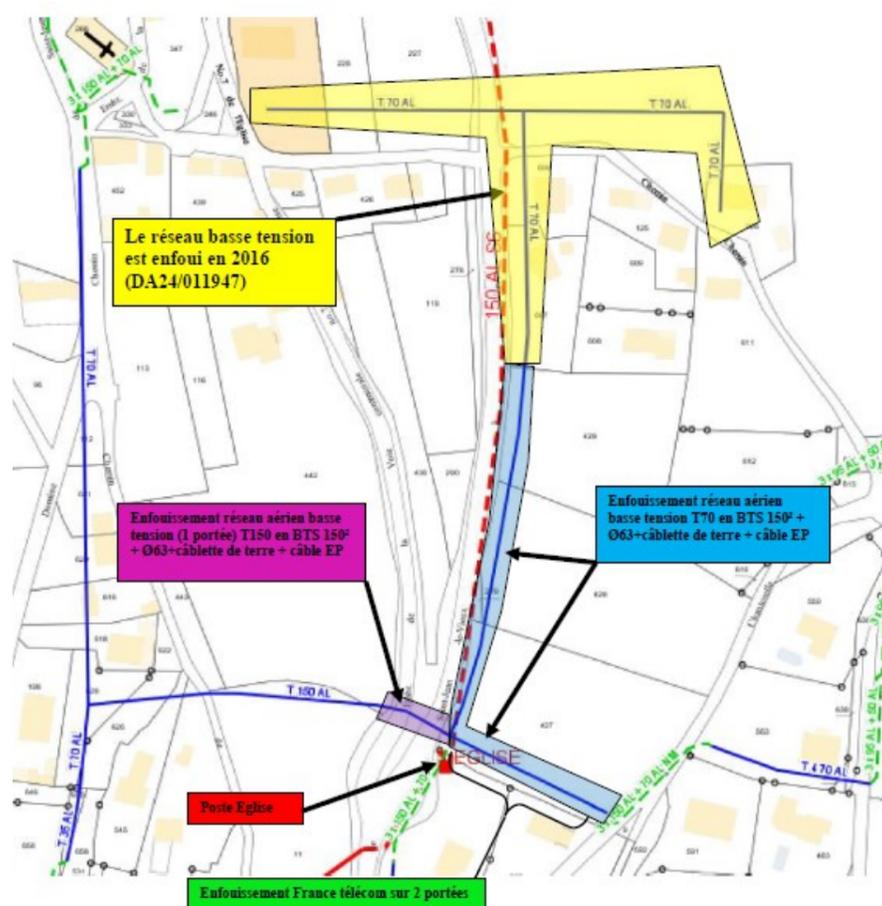
Ces travaux sont réalisés par le SEDI (Syndicat Energie du Département de l'Isère), syndicat auquel la commune a délégué la maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques « Basse Tension ».

La préparation de ces travaux est complexe ; cela nécessite une coordination avec Orange qui gère le réseau téléphonique et qui souvent utilise les poteaux du réseau électrique, la négociation de servitudes sur des terrains privés si nécessaire et la mise au point des travaux de raccordement des habitations. L'ensemble de ces missions sont assurées par le SEDI avec professionnalisme et efficacité.

Le programme de travaux 2018 a permis d'enfouir 242 m de lignes électriques et de supprimer 7 poteaux.

Montant des travaux réseau électrique « Basse Tension » :	97 200 € TTC
Montant des travaux réseau téléphonique :	6 450 € TTC
Soit montant total :	103 650 € TTC

Les travaux du réseau électrique sont pris en charge par le SEDI ; la participation de la commune aux travaux du réseau téléphonique est de 2 550 € TTC.



en jaune : travaux 2016
en bleu : travaux 2018

Une troisième tranche de travaux est programmée en 2020 dans le même secteur en direction du Naysord pour enfouir 200 m de réseau électrique et de supprimer de nouveau 7 poteaux.

Ainsi, l'ensemble des poteaux sur la route du balcon de Belledonne, depuis l'ancien camping jusqu'au Chemin du Pré du Four, auront été supprimés.

Outre l'amélioration esthétique, ces opérations permettent de fiabiliser le fonctionnement du réseau électrique en le protégeant des aléas climatiques (vent, neige, ...).

AVANT



APRES



La réhabilitation des voiries communales

Depuis 2016, la commune a entrepris un important programme de réhabilitation des voiries communales.

		<i>Longueur voirie</i>	<i>Montant des travaux</i>	<i>Subvention du Département</i>	<i>FCTVA</i>	<i>Reste à charge pour la commune</i>
2016	Chemin de Chantorelle	660 ml	45 100 € TTC	18 800 €	7 000 €	19 300 €
2017	Chemin du Mollard	265 ml	24 450 € TTC	10 200 €	4 800 €	9 450 €
	Chemin du Couvat	215 ml	23 500 € TTC	9 800 €	4 700 €	9 000 €
	Chemin de la Gorge	200 ml	38 200 € TTC	15 900 €	7 600 €	14 700 €
2018	Chemin de la Dame	100 ml	5 000 € TTC	1 860 €	830 €	2 310 €
	Chemin de l'Eglise	180 ml	16 400 € TTC	6 140 €	2 730 €	7 530 €
	Chemin de la Monta	630 ml	45 600 € TTC	17 100 €	7 600 €	20 900 €
	Chemin du Ruisseau	240 ml	23 100 € TTC	8 660 €	3 850 €	10 590 €

C'est au total 2,5 km de voiries communales qui ont fait l'objet d'une reprise du fond de voirie, d'un reprofilage lorsque nécessaire et de la pose d'un tapis en enrobé à chaud.

Les voiries étant anciennes il était nécessaire de les reprendre pour éviter des travaux d'entretien après chaque période hivernale pour un montant annuel de 5 à 10 000 € TTC, travaux consistant à « boucher les trous » sans parvenir à une remise en état satisfaisante.

Ce programme sera poursuivi en 2019 avec la réhabilitation du chemin de Chantorelle (partie haute), du Chemin Vieux et du Chemin du cimetière.

Chemin de la Dame



Chemin du Ruisseau

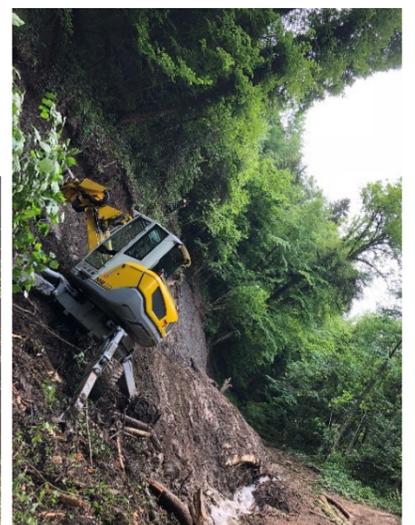


Réparation des dégâts de la tempête Eleanor

Le 4 janvier 2018, en raison du passage de la Tempête Eleanor, des pluies torrentielles se sont abattues sur la commune, entraînant des dégâts sur différents secteurs :

- Un glissement de terrain a obturé le lit du Ruisseau du Versoud et c'est grâce à la vigilance d'un habitant de la commune que cet embâcle a été repéré. La mairie a fait appel au service de Restauration de Terrains en Montagne (RTM) de l'Office National des Forêt (ONF) qui a validé l'intervention rapide d'une entreprise spécialisée pour dégager le lit du ruisseau et mettre en sécurité le secteur de la commune en aval de ce barrage naturel.

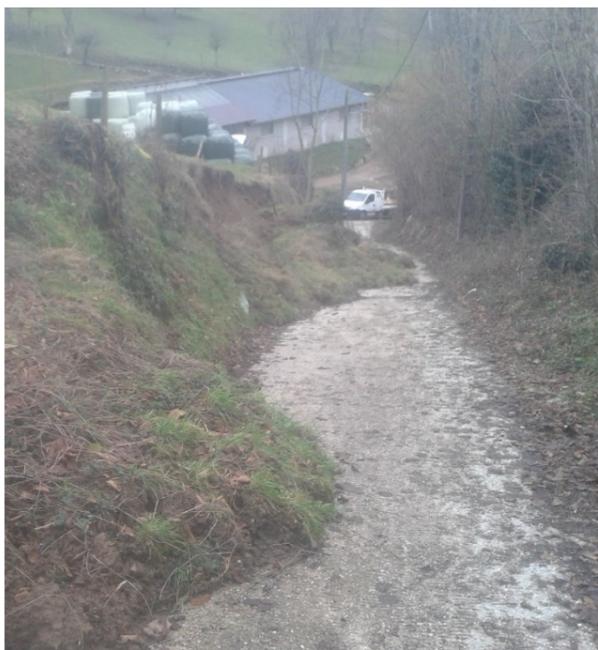
Le montant des travaux effectués par l'entreprise Xavier BŒUF s'est élevé à 14 400 € HT, entièrement financé par la taxe GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations), relevant de la communauté de communes Le Grésivaudan.



- Par ailleurs, le passage de la Tempête Eleanor a également engendré un glissement du talus amont du chemin de la Charrière. Les matériaux obstruaient la chaussée qui dessert une maison d'habitation. L'entreprise ROVIRA est intervenue en vue d'évacuer la terre et de réaliser un mur d'enrochement pour un montant de 11 500 € HT.

Pour ces travaux, la commune a bénéficié d'une subvention du département de 3 450 € (soit 30% du montant HT des travaux) et d'une dotation solidarité nationale aux collectivités touchées par des événements climatiques ou géologiques pour un montant de 2 700 €.

Enrochement du mur de la Charrière



ECLAIRAGE PUBLIC

Extinction de l'éclairage public pendant une partie de la nuit

En 2015, la commune avec l'aide du SEDI (Syndicat Energie du Département de l'Isère) a procédé à la rénovation complète des installations d'éclairage public :

- Mise en conformité des 5 coffrets de protection / commande de l'éclairage public
- Commande de l'éclairage par des horloges astronomiques
- Remplacement des 26 lampadaires par des équipements LED pour une meilleure qualité d'éclairage et une consommation d'électricité moindre.

Cette opération a permis une forte diminution des consommations et des couts, malgré la réalisation de la mise en lumière de l'Eglise en juillet 2017.



Nota : la forte baisse en 2017 est due en partie à un problème de facturation sur le poste du Couvat, pour une consommation annuelle de l'ordre de 1 000 kWh.

Depuis la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public, des expériences d'extinction nocturne ont été réalisées à la demande de riverains sur les postes de l'Eglise et du Couvat.

La commune a décidé par délibération du Conseil Municipal du 6 octobre 2018 de généraliser l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h à l'ensemble du village. Cette mesure est entrée en vigueur depuis le 13 Décembre 2018.

Pourquoi prendre cette mesure :

Il s'agit avant tout de limiter la pollution lumineuse générée par les halos lumineux qui ont un impact sur la biodiversité et les paysages nocturnes.

L'éclairage public perturbe les espèces nocturnes comme les chouettes effraies et les chauves-souris et modifie les rapports proies / prédateurs, les proies étant plus vulnérables puisque plus visibles et parfois attirées par la lumière.

Les communes de Revel et de La Combe de Lancey ayant déjà pris cette mesure ; l'extinction de l'éclairage public sur la commune de Saint Jean le Vieux permet de réduire le mitage de l'obscurité nocturne sur cette partie du Balcon de Belledonne.

Cela permet également de diminuer encore un peu la consommation de l'éclairage public et d'inscrire la commune dans une démarche vertueuse en respectant un des objectifs de la loi de transition énergétique de 2015 : diviser par 2 les consommations d'énergie finale en 2050 (sur la base des consommations de 2012).



Où en est le déploiement du réseau de fibre optique à Saint Jean le Vieux ?

Le contexte :

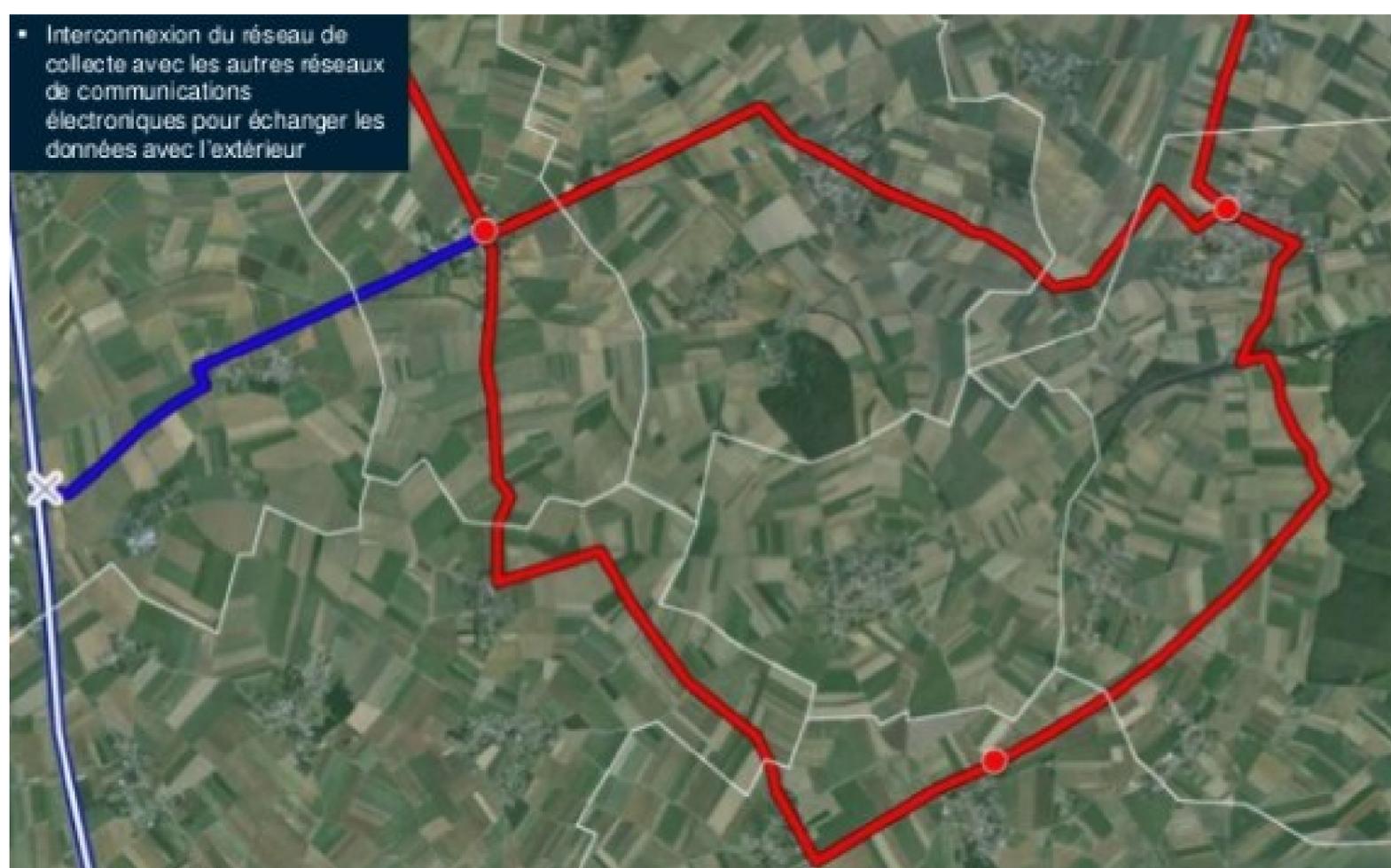
En 2014, le Département de l'Isère a pris l'initiative de construire un Réseau d'Initiative Public Très Haut Débit « Isère THD » afin de couvrir 99% du territoire départemental à l'horizon 2024.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département de l'Isère, avec la participation de l'Etat, de la Région et des Communautés de Communes.

Les 3 étapes de la construction du réseau :

- **Etape 1** : du réseau de fibre optique existant au NRO

Création de NRO (Nœud de Raccordement Optique) reliés au réseau de fibre optique existant, opéré dans la plupart des cas par Orange.



En *blanc* : le réseau de fibre existant

En *bleu* : le réseau réalisé pour raccorder les NRO

En *rouge* : le réseau réalisé pour connecter les NRO (point *rouge*)

Pour Saint Jean le Vieux, le NRO se situe à Villard Bonnot ; sa réalisation est achevée et il est opérationnel depuis novembre 2018.

- **Etape 2** : du NRO au PDC

Déploiement de la fibre vers les usagers, en créant un réseau du NRO jusqu'à un ou des PDC (point de desserte communale)



En vert : le réseau de desserte connectant les NRO au PDC

Pour Saint Jean le Vieux, le point de desserte communale se situe à proximité de la Station d'Épuration ; sa réalisation a été achevée en juillet 2018.

Ces deux premières étapes ont été réalisées et financées sous la maîtrise d'ouvrage du Département de l'Isère.

- **Etape 3**: du PDC à l'utilisateur

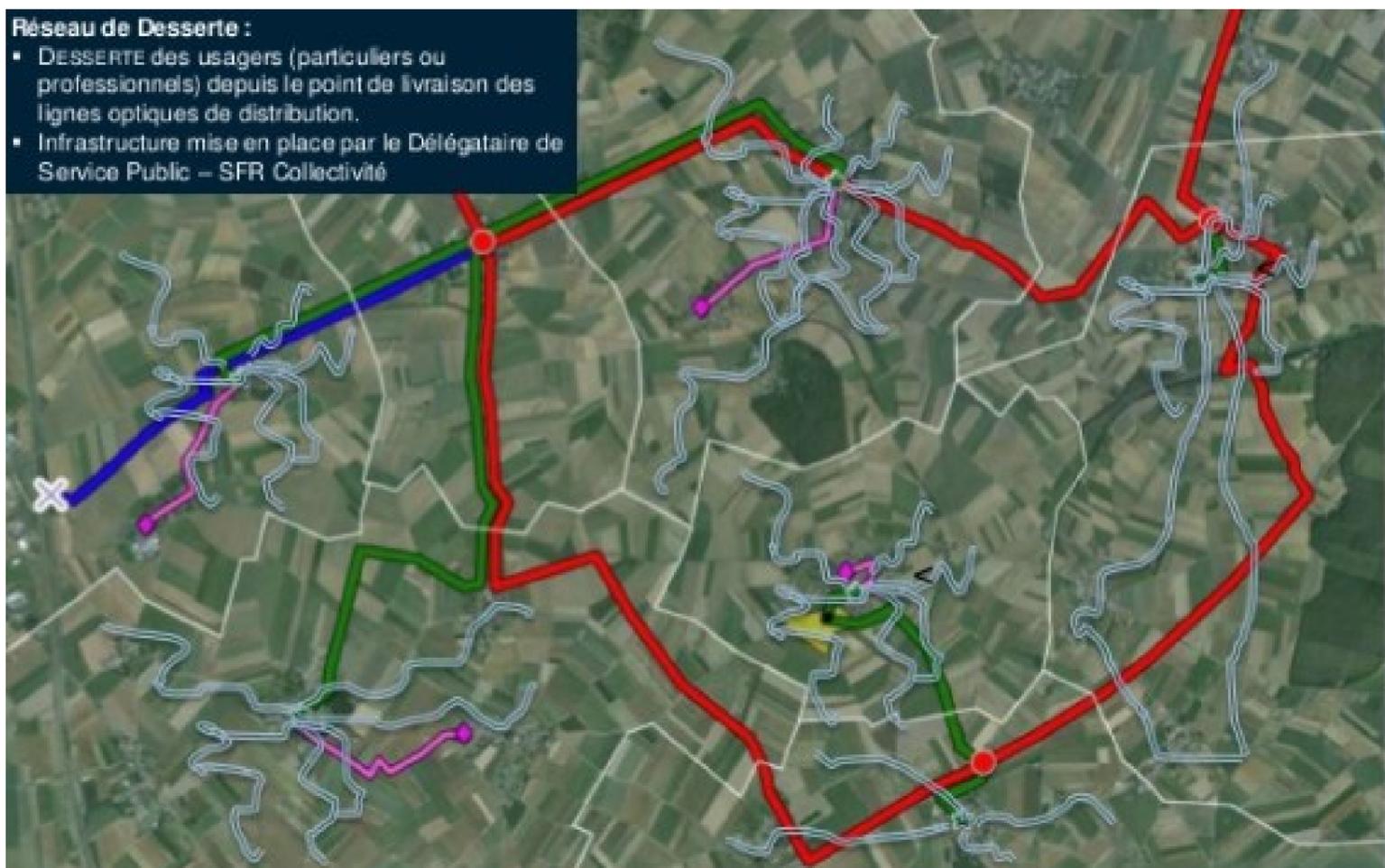
Le déploiement de la fibre du point de desserte communale jusqu'à chaque habitation, sera assuré par SFR Collectivités sous le nom de « Isère Fibre » dans la cadre d'une DSP (Délégation de Service Public) d'une durée de 25 ans.

Qu'est-ce qu'une DSP ?

Il s'agit de confier par contrat à un opérateur privé une mission de service public : raccorder chaque habitation au réseau de fibre optique.

Cela implique des droits et des devoirs :

- Le principal droit : avoir l'exclusivité pour développer un réseau de fibre optique sur le territoire et être habilité à percevoir « un droit de péage » des autres opérateurs qui utiliseront le réseau
- Le principal devoir : déployer et financer le réseau jusqu'à chaque habitation (en limite de propriété) sur tout le territoire dans un délai de 9 ans (2024)



En *gris* : le réseau FTTH (Fiber To The Home) desservant les habitations

En *violet* : des réseaux dédiés pour des entreprises

Cette 3^{ème} étape est en phase de démarrage : les premiers travaux d'« Isère Fibre » sont programmés dans le secteur pour le troisième trimestre 2019.

Pour Saint Jean le Vieux, à ce jour la réalisation des travaux peut être envisagée en 2020.

A noter que les premières prises pour les usagers étaient prévues à Saint Jean le Vieux pour fin 2018 mais la défaillance d'une entreprise retenue pour les travaux de l'étape 1 sur le territoire du Grésivaudan est à l'origine du retard par rapport au planning initial.

Et après ?

Une fois les travaux réalisés par « Isère Fibre », les habitations deviennent « éligibles » à un accès « très haut débit » (débit supérieur à 30 Mégabits / seconde) ; les usagers pourront souscrire un contrat avec l'opérateur de leur choix en fonction des offres commerciales proposées par Orange, SFR, Bouygues, Free, ...

PROJET CŒUR DE VILLAGE

Il y a un an, dans la précédente édition du Journal Municipal, était annoncé le lancement du projet « Cœur de Village ».

L'année 2018 a été consacrée à préciser le projet avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et à définir le budget ainsi que le plan de financement.

Le projet consiste à :

- la réhabilitation et l'agrandissement du bâtiment existant pour installer la mairie, la salle de fêtes et un café associatif pour une surface totale d'environ 300 m²
- l'aménagement des abords du bâtiment
- l'acquisition d'un terrain pour créer un emplacement de stationnement

Le projet a été présenté par l'équipe municipale et Vincent Rigassi, architecte, lors de la réunion publique du 10 novembre 2018 où plus des soixante-dix personnes présentes ont pu découvrir le projet au stade d'esquisse. La réunion fut riche en échanges, et de nombreuses questions trouvèrent leurs réponses.

L'esquisse du projet :



Le planning prévisionnel des prochaines phases :

- Rendu de l'Avant Projet Sommaire le 30 janvier 2019
- Rendu de l'Avant Projet Détaillé et dépôt du Permis de Construire le 30 mars 2019
- Consultation des entreprises le 15 septembre 2019
- Démarrage des travaux début 2020
-

Au cours du 1^{er} trimestre 2019, deux ateliers de travail seront organisés avec la participation des différentes associations de la commune.

MODALITES D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

La loi N°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales modifie les conditions d'inscription. Elle entre en vigueur au 1er janvier 2019 avec la mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU) dont la tenue est confiée à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Cette réforme facilitera l'inscription des citoyens en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédant une élection.

Chaque électeur sera identifié à partir de son état civil et se verra attribuer un identifiant national d'électeur (INE) unique et permanent.

S'agissant des électeurs français établis hors de France, ils sont appelés à choisir avant le 31 mars 2019 entre une inscription sur la liste électorale municipale et la liste consulaire. A défaut de choix, ils seront maintenus d'office sur la liste électorale consulaire.

En rappel, pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Les élections européennes sont fixées au dimanche 26 mai 2019. Pensez à vous inscrire ou à régulariser votre inscription.

RECENSEMENT CITOYEN

Tu viens d'avoir 16 ans ! N'oublie pas de te faire recenser car cette démarche est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (permis de conduire, bac ...).

Tu dois fournir :

- ✓ Pièce d'identité en cours de validité (du jeune)
- ✓ Livret de famille

La démarche s'effectue auprès du secrétariat de la mairie de St Jean le Vieux, pendant les horaires d'ouverture. Les pièces peuvent être transmises par mail : mairie@saintjeanlevieux.fr

La mairie te délivrera ensuite une attestation de recensement.

Aucun duplicata ne pourra être délivré. Attention donc, à ne pas perdre ton attestation !

Le recensement permet à l'administration de te convoquer à la JDC (journée de Défense et Citoyenneté) et de t'inscrire d'office sur les listes électorales de la commune lorsque tu auras 18 ans.

AIDES SOCIALES DE LA COMMUNE

Aide pour 1/3 du cout d'une activité (délibération du 12.07.2018)

- Aux familles dont le QF est inférieur ou égal à 890 €
- Aux enfants de moins de 18 ans au jour de leur inscription à l'activité
- Pour une activité par année scolaire et par enfant
- Pour 1/3 du coût annuel de l'activité
- Pour les activités proposées par les associations suivantes : ROC, AFR, ROC VTT, MAB

Chèque Ados (délibération du 29.09.2010)

- Valeur de 30 €
- Pour une année scolaire
- Pour les jeunes entre 12 et 18 ans
- Domicilié sur St Jean le Vieux
- Activités ou stage sportifs ou culturels

Aide à la cantine scolaire de Revel:

Sur présentation de l'attestation QF, lors de l'inscription de l'enfant à la cantine scolaire de Revel
(Inscription auprès de la mairie de Revel)

Quotient familial	Aide du CCAS	Part famille
0 à 411	4,17 €	1,63 €
412 à 567	3,42 €	2,38 €
568 à 733	2,43 €	3,37 €
734 à 890	1,62 €	4,18 €
891 à 1045	0,87 €	4,93 €
1046 à 1200	0,44 €	5,36 €
1201 et plus	0,00 €	5,80 €

Aide à la garderie périscolaire :

Sur présentation de l'attestation QF, lors de l'inscription de l'enfant à la cantine scolaire de Revel
(Inscription auprès de la mairie de Revel)

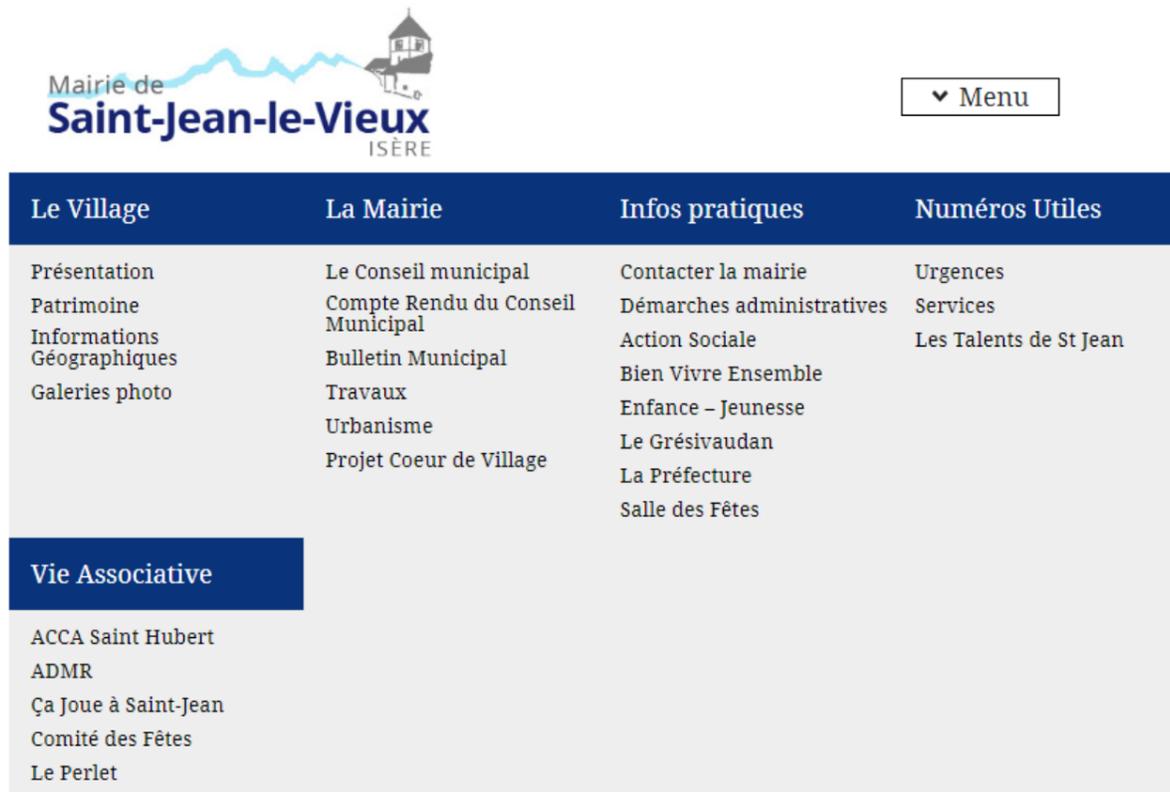
QF	Prix famille	Aide CCAS	Prix famille	Aide CCAS	Prix famille	Aide CCAS
	(tranche 3,50 €)		(tranche 3 €)		(tranche 2,25 €)	
0 à 411	1,83 €	1,67 €	1,56 €	1,44 €	1,17 €	1,08 €
412 à 567	2,10 €	1,40 €	1,80 €	1,20 €	1,35 €	0,90 €
568 à 733	2,38 €	1,12 €	2,04 €	0,96 €	1,53 €	0,72 €
734 à 890	2,66 €	0,84 €	2,28 €	0,72 €	1,71 €	0,54 €
891 à 1 045	2,94 €	0,56 €	2,52 €	0,48 €	1,89 €	0,36 €
1 046 à 1 200	3,22 €	0,28 €	2,76 €	0,24 €	2,07 €	0,18 €
1 201 et plus	3,50 €	0,00 €	3,00 €	0,00 €	2,25 €	0,00 €

COMMUNICATION

Le site web de la commune a fait peau neuve !
Le Conseil Municipal en a confié la création à l'équipe d'Atelier 111 (Barraux).

N'hésitez pas à naviguer sur <https://www.saintjeanlevieux.fr/> et surtout à nous faire part de vos remarques et suggestions...

Pour ce faire, vous pouvez utiliser le formulaire de contact que vous trouverez en accès direct sur la page d'accueil.



The screenshot shows the website header with the logo "Mairie de Saint-Jean-le-Vieux ISÈRE" and a "Menu" button. Below is a navigation menu with four main categories: "Le Village", "La Mairie", "Infos pratiques", and "Numéros Utiles".

Le Village	La Mairie	Infos pratiques	Numéros Utiles
Présentation	Le Conseil municipal	Contacter la mairie	Urgences
Patrimoine	Compte Rendu du Conseil Municipal	Démarches administratives	Services
Informations Géographiques	Bulletin Municipal	Action Sociale	Les Talents de St Jean
Galleries photo	Travaux	Bien Vivre Ensemble	
	Urbanisme	Enfance – Jeunesse	
	Projet Coeur de Village	Le Grésivaudan	
		La Préfecture	
		Salle des Fêtes	

Below the menu is a section titled "Vie Associative" with a list of associations:

- ACCA Saint Hubert
- ADMR
- Ça Joue à Saint-Jean
- Comité des Fêtes
- Le Perlet

Pour compléter l'échange d'informations avec les habitants, nous avons créé une liste de diffusion.
Pour vous inscrire, rien de plus simple : envoyez votre adresse mail à la Mairie en utilisant le formulaire de contact ou simplement en écrivant à mairie@saintjeanlevieux.fr.

Vous recevrez ainsi des informations directement dans votre boîte mail (postées aussi sur le site web).

Enfin, vous n'avez pas été sans remarquer le panneau d'affichage du Mollard...

Vous y trouverez les dates des manifestations ainsi que les informations importantes telles que travaux, coupure d'électricité,...



BIEN VIVRE ENSEMBLE

Bruit

Les activités bruyantes sont autorisées mais leurs horaires sont réglementés par arrêté préfectoral.

	MATIN	APRES MIDI
Lundi au Vendredi	8h30- 12h	14h - 19h30
Samedi	9h - 12h	15h - 19h
Dimanche et jours fériés	10h - 12h	le calme!!!

Vous avez prévu une soirée animée ? Prévenez vos voisins ou mieux encore... invitez-les !

Et si vous souhaitez tirer un feu d'artifice dans votre jardin, sachez que les feux d'artifice sont divisés en 4 catégories (K1, K2, K3 et K4) suivant la puissance des fusées utilisées

Vous devez faire une déclaration à la préfecture (Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles) au moins 15 jours avant cette manifestation :

- si ce feu comporte des artifices du groupe K4 (contenant plus de 500 grammes de matière active ou de plus de 105 mm de diamètre)
- si ce feu comporte des artifices des autres groupes (K1, K2 ou K3), mais le poids total de matière explosive est supérieur à 35 kg.

Le tir des artifices du groupe K4 ne peut être effectué que par un artificier titulaire du certificat de qualification au tir d'artifices du groupe K4, ou sous le contrôle direct d'une personne ayant ce certificat.

Animaux

Votre chien aime se promener alentours, visiter vos voisins...

Attention, un chien est considéré comme divaguant :

Lorsqu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître.

Lorsqu'il se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant à son maître de le rappeler.

Lorsqu'il est éloigné de son maître ou de la personne qui en a la charge d'une distance de 100m

Lorsqu'il est abandonné et livré à son seul instinct.

Il appartient à chacun de jouer la carte de la prudence ; même si ne nous en sommes pas là, personne ne souhaiterait voir son ami à 4 pattes finir à la fourrière pour une mauvaise affaire de « divagation » !

Elagage

Nous vous rappelons la nécessité d'élaguer vos haies ou vos arbres lorsqu'ils bordent la route communale. Il en va de la sécurité des automobilistes, ainsi que des chauffeurs de bus ou de camions.

Consultez également [les consignes d'élagage concernant les lignes ERDF](#) de distributions d'électricité. De nombreuses coupures d'électricité sont liées aux chutes d'arbres sur les lignes !

Brûlage des déchets verts

Après une période de tolérance pendant une partie de l'année, la réglementation est aujourd'hui claire en Isère : le brûlage des déchets végétaux est interdit par arrêté préfectoral toute l'année pour les communes ayant accès à une déchetterie.

A compter du 1^{er} Janvier 2017, ce règlement s'applique aussi aux activités agricoles et forestières en vertu de l'arrêté préfectoral du 12 Mai 2016 pour les communes iséroises incluses dans un plan de protection de l'atmosphère (PPA)... dont nous faisons partie !

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, la mauvaise qualité de l'air...

- cause 48 000 décès prématurés par an soit 5 % des décès par an ;
- réduit de 9 mois en moyenne l'espérance de vie ;
- est à l'origine de maladies ou d'insuffisances respiratoires.

- Les proportions sont du même ordre en Auvergne-Rhône-Alpes.

et l'entretien du jardin pour un particulier :

général des déchets verts que l'on estime en moyenne à 140 kilos par personne et par an. Pour s'en débarrasser, 9 % des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre.

En matière d'émissions de particules fines :

14 000 km parcourus par une voiture essence récente = 50 kg de végétaux brûlés à l'air libre (soit 5 sacs de 40 l de déchets verts) = 3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante

13 000 km parcourus par une voiture diesel récente = 3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois peu performante type foyer ouvert

1 800 km parcourus par une voiture diesel ancienne

Arrêtez de vous enflammer !

Information et recommandations à l'attention des particuliers

Le brûlage à l'air libre des déchets verts, c'est interdit !

Article 85 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants : particules, hydrocarbures polycycliques, diazote et furane. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution.

La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique.

DÉCHETS REÇUS

Tontes de pelouses, tonte de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

SANCTION

En cas de non-respect d'un RSD, une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier (articles 131-13 du code pénal).

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épaves de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Certains collectivités de la région mettent à disposition des composteurs. Remerciez-les !

LE BRIVAGE ET LE PAILLAGE

Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes. Astuce : la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

Certains collectivités de la région proposent des sites de broyage, des locations de broyeur ou des prestations de broyage à domicile.

LA DÉCHETTERIE

Les habitants en Auvergne-Rhône-Alpes ont accès à plus de 500 déchetteries réparties sur toute la région. Ainsi, 91% de la population est desservie. Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils

Déneigement

Afin de faciliter le déneigement, merci de dégager le bord des routes et chemins près de votre maison. Merci aussi de veillez à ce que vos arbres et arbustes soient élagués afin que le poids de la neige ne les fasse pencher sur la route... Enfin, s'il y a de la neige !



EMPLOIS D'ETE

Chaque été la commune propose de donner "un coup de pouce" aux jeunes habitants du village qui souhaitent travailler pendant leurs vacances.

C'est pour la plupart d'entre eux leur première expérience professionnelle et ils sont fiers de recevoir, une fois leur tâche accomplie, leur première feuille de paye.

C'est avec l'aide bienveillante de notre employé communal, Christian Turenne, qu'ils participent à l'entretien des espaces verts ou effectuent des petits travaux au bénéfice de la commune,



La mairie recrute deux jeunes rémunérés sur la base du SMIC en vigueur pour une semaine ou 15 jours maximum à raison de 12 heures / semaine entre le 1^{er} Juin et le 31 Août.

Il faut avoir 16 ans révolus et moins de 18 ans.

Si vous êtes intéressé vous devez adresser à la mairie avant le 23 Mai 2019 par voie postale ou électronique (mairie@saintjeanlevieux.fr) :

- une lettre de motivation avec les dates de vos disponibilités
- la copie d'une pièce d'identité
- le n° de sécurité social (attention celui des parents sera refusé)
- un RIB (compte courant ou compte épargne au nom du jeune)
- une autorisation du responsable légal

URBANISME – Dossiers Accordés

Permis de construire

TENA Guillaume, Le Buisson, maison
VIAL DAVID Laurence, Le Mollard, maison
SCA La Louissette, Le Buisson, 2 maisons
VINCENT Stéphane, Le Buisson, modifications aménagement des combles

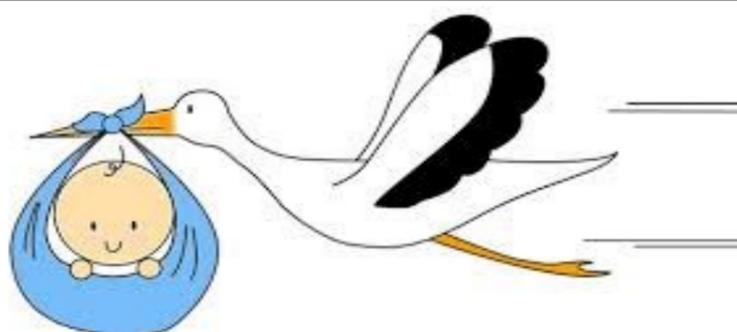
Permis d'aménager

BOEUF Serge, Route de la mairie

Déclarations préalables

MONTI Damien / CUGNOD Violaine, Le Mollard, piscine
CHAPAYS Alain, Le Naysord, rénovation 2 pans de façade
COLOMBET Norbert, L'Eglise, création d'une porte fenêtre
MENDEZ Gérard, Chemin de Chantorelle, abri bois
JOUHARI Souhail, abri bois
DUMAS Christian, Le Couvat, transformation piscine
GAIDET Mickael, Impasse de Chantorelle, abri bois

ETAT CIVIL



Morgan PERRILLAT-BOTTONET le 7 Juillet 2018
Loïs MONTI le 19 Juillet 2018
Clara BRUNO le 13 Septembre 2018



Valériane ODEZENNE et
Michael GAIDET
Le 16 Juin 2018

CHALET ET GITE D'ALPAGE

Le Chalet de la Pierre du Mercier inauguré en Septembre 2010 va être réhabilité...

Ce petit chalet d'alpage, situé à proximité du sentier qui mène au lac du Crozet puis aux sommets qui le surplombent, a été construit pour répondre à un besoin d'hébergement du berger qui fait pâturer le secteur de La Pra.



Il a été construit grâce au concours de la fédération des Alpes de l'Isère et des fonds départementaux et Européens qu'elle draine.

Malheureusement peu de temps après sa construction, cette petite cabane qui se fond dans le paysage a été vandalisée. Les fenêtres et la porte d'entrée ont été fracturées et les vandales ont tenté de l'incendier. De quoi décourager les bonnes volontés qui essaient de faire en sorte que nos montagnes continuent d'être pâturées.

Pour autant les passionnés sont toujours là et un nouveau dossier de réhabilitation a été déposé auprès de la Fédération des Alpes. Il permettra de remettre à neuf les ouvertures et d'équiper le chalet d'un poêle bienvenu lors des fraîches soirées de fin d'estive.

En espérant qu'il ne soit pas à nouveau l'objet de la bêtise d'esprits chagrins.

Le gîte d'Alpage du Pré du Mollard change de gérant...

Sylvain CURT laisse la gérance du Pré du Mollard, après pratiquement 17 ans de bons et loyaux services. Celui qui a façonné ce lieu et lui a donné une âme, prend sa retraite de gérant du gîte et de berger. Pendant tout ce temps, il a veillé sur le troupeau et s'est astreint à perpétuer l'esprit montagnard.

Son caractère inégalable, fait de rudesse apparente et d'une générosité à toute épreuve, restera parmi les bons souvenirs. Nombre de parents se souviendront longtemps de son « *c'est gratuit pour les gosses* » lâché sur un ton sec, qui faisait froid dans le dos, mais chaud au cœur une fois qu'ils avaient compris la plaisanterie.

Il sera remplacé par la famille SIBILLE qui reprendra le flambeau et l'essentiel de la précédente formule. Ils souhaitent développer les nuitées et l'accueil de proximité. Leur complémentarité leur sera bien utile car c'est un travail colossal de chaque jour et que de tenir un chalet de ce type. Les vaches seront encore là pour quelques temps encore, les nouvelles vocations d'éleveurs se faisant rares.

Mais que les habitués se rassurent, l'accueil montagnard et les qualités gustatives de la carte seront toujours là et c'est le principal.



BOITE A LIRE DU MOLLARD

Un petit mot de Jocelyne Buith :

« J'ai toujours aimé la lecture, les livres...

Mon enfance a été bercée par « La petite sirène », « Francois le Bossu », etc... , etc...lus et relus faute d'en posséder d'autres.

Et puis plus tard, les lectures à la lampe électrique sous l'édredon ou en allant garder les vaches et là, il m'est arrivé quelques mésaventures ! Le nez dans mon livre, les vaches rentraient seules à la maison ou visitaient les jardins des voisins !

Quand je rentrais, le grand-père coupait un osier ou des orties et là il valait mieux courir très vite...

Voilà, voilà, et quand j'ai entendu parler des boites à lire, j'ai trouvé le principe très intéressant.

Un problème de vue m'oblige à lire peu de pages à la fois donc fini la contrainte de rendre un livre a temps !

Donc, si vous aimez la lecture, vous avez certainement des livres à faire partager... alors venez à l'abribus du Mollard et ...posez, prenez, échangez ...et surtout, très bonne lecture ! »



CLUB SENIOR « LE PERLET » – REVEL-SAINT JEAN LE VIEUX



Le club Séniors Le Perlet a pour but de rassembler les préretraités et les retraités de Revel et de St Jean le Vieux ainsi que des communes environnantes, de créer une animation et toutes activités culturelles, ludiques et sportives dans un cadre strictement apolitique.

Le conseil d'administration est représenté par onze personnes :

- La présidente : Solange BILLARD
- La vice-présidente : Hélène BOUSSANT
- Le trésorier : Pierre EDEL
- Le trésorier adjoint : Patrick GIRAUD
- Le secrétaire : Jean-Claude DUMAS
- La secrétaire adjointe : Christine EYNARD
- Les membres du CA : Nicole ANGELIER, René DOUCET, Patrice FLAMAND, Djida SID, Renée MOGE

Sorties :

Touristiques ou culturelles (visite de monuments et musées)

Tourisme de région (en 2018 La Bresse, visite d'une ferme Bressanne et découverte du monastère de Brou)

Conférences :

Organisation de conférences sur des thèmes divers

(En 2018, conférence sur la conservation avec l'azote liquide).

Randonnées pédestres :

Ces randonnées se font à la journée tous les vendredis. Les randonneurs se répartissent en trois groupes suivant l'aptitude de chacun et le niveau des difficultés de la sortie.

Sont également organisés des sorties sur plusieurs jours avec nuits en refuge (2018, refuge du Ruitor en Vanoise).

Chaque année, les randonneurs se retrouvent au mois de septembre pour un séjour d'une semaine à la découverte de



nouveaux massifs (2018, séjour en Italie dans la vallée d'Aoste).

Randonnées raquettes :

Les vendredis lorsque la neige est au rendez-vous.

Chaque année est organisée une sortie nocturne à la lampe frontale suivie d'un bon repas au restaurant pour se réchauffer.

Séjour raquettes (en 2018 séjour dans un gîte dans la Jura).

Les fêtes à Revel et St Jean le Vieux :

- Mondaison (chaque année des personnes adhérentes ou non, viennent extraire les cerneaux des noix et ensuite mangent et dansent).
- Les repas (organisés par les adhérents... choucroute)
- Concours de pétanque (en 2018 à Pipay, accompagné d'un repas au restaurant Le Farinaud).
- La fête des randonneurs : organisée à Revel ou St Jean cette fête regroupe tous les adhérents marcheurs ou pas qui souhaitent participer et se retrouver devant un pique-nique géant.

Ateliers culinaires :

Ces ateliers culinaires se font à la salle des fêtes de St Jean. Ils sont animés par Patrice Flamand qui aime faire partager son savoir culinaire.



Atelier créatif :

Dans cet atelier du mercredi après-midi, chacun selon son idée, tricote, crochète, coud pour confectionner des objets vendus par les Blouses Roses au profit des enfants malades et pour le Téléthon à St Jean.

Atelier d'art floral :

L'art de confectionner des bouquets avec des fleurs de la nature et des décorations de table.



Atelier informatique :

Pas de cours, mais des échanges et de la pratique.

Jeux :

Tous les mercredi après-midi :

- A la salle Guimet à Revel : belote et jeux divers

Pétanque : les jeudis après-midi à Revel parking Guimet ou à Freydières.

Noix



Le meilleur est pour la fin : l'huile de noix du Perlet est un produit traditionnel, pressé comme autrefois au moulin de Revel par une équipe de mouliniers passionnés et dévoués.

Un délice sur les salades ou les fromages.

A consommer sans modération et à acheter chez nos revendeurs fidèles, à la chèvrerie sur le marché de Revel ou à la boulangerie ou encore chez Renée MOGE Tél : 04 76 89 84 71

Nous vous invitons à adhérer au club (cotisation annuelle 25 €/pers.)

Pour tout renseignement, veuillez contacter le club :

Par mail : le-perlet@revel-belledonne.com

Par téléphone : **04 76 77 36 24**

Adresse :

Club Séniors Le Perlet
74 Place de la Mairie
38420 Revel

L'AUTOSTOP S'ORGANISE

Auto-stop organisé : c'est parti sur St Jean le Vieux

La commune et la communauté de communes Le Grésivaudan donnent un coup de pouce aux auto-stoppeurs !

Grâce à un partenariat entre la commune, Le Grésivaudan et la société « Rézopouce », le stop peut se faire plus facilement et obtient sa place parmi les mobilités alternatives à la voiture individuelle au même titre que le vélo ou le covoiturage.

Le principe est de fournir aux auto-stoppeurs de plus de 16 ans et aux conducteurs les outils adéquats pour optimiser cette pratique : des fiches à imprimer pour préciser sa destination aux automobilistes, un autocollant à apposer sur le pare-brise, des supports d'information sur les bonnes pratiques, une autorisation parentale pour les 16-18 ans, un site Internet dédié et une application pour smartphone.

Pour compléter ce dispositif, Le Grésivaudan a matérialisé 4 points de prise en charge des auto-stoppeurs à St Jean le Vieux en installant des panneaux signalétiques spécifiques.

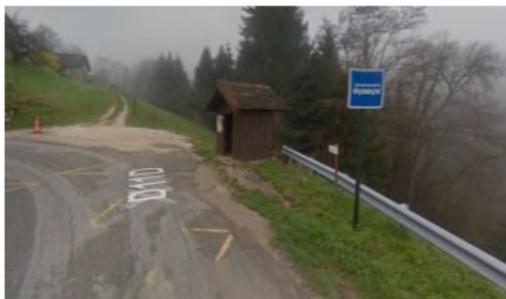
Le Mollard



L'Eglise



Le Rif



L'Isle



Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire gratuitement sur www.rezopouce.fr

Vous trouverez plus d'infos sur <https://www.le-gresivaudan.fr/408-utiliser-la-voiture-autrement.htm>

CELA S'EST PASSE PRES DE CHEZ VOUS

➤ REPAS DES ANCIENS

Depuis 2014, les municipalités de Revel et Saint Jean le Vieux organisent à tour de rôle un repas réservé aux personnes âgées des deux communes. C'est un moment attendu et très apprécié qui permet aux anciens de retrouver les amis du village voisin.

Le repas s'est tenu cette année à la salle des fêtes de Saint Jean le Vieux.



➤ LA FETE DE LA ST JEAN

Aux Saveurs du Monde
SAMEDI 23 JUIN 2018 à partir de 19 H
Salle des Fêtes de St Jean le Vieux

Feu d'artifice | Panier Garni | Buvette

MENU

- Apéritif
- Salade Costa Rica
- Couscous
- Fromage
- Flan Mexicain
- Café / Thé

Réservation obligatoire avant le 17 Juin 2018
COMITEDESFETES@SAINTJEANLEVEUX.FR
0476778030 auprès de Jacky FOUCHER

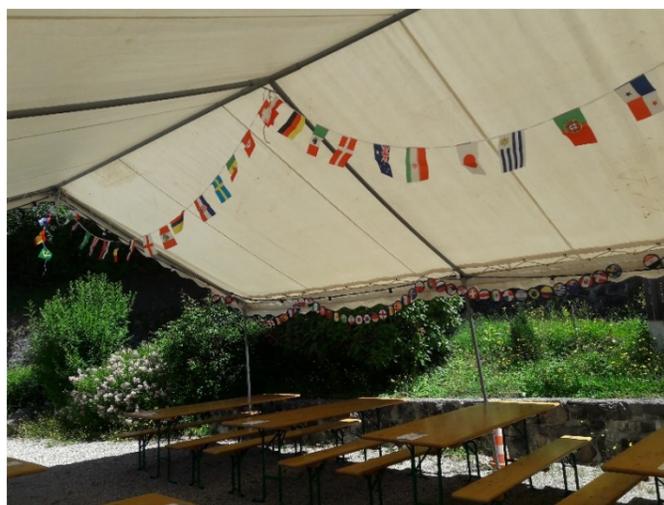
Adultes : 18 €
Enfants : 10 €
(- de 12 ans)

Coupe du Monde oblige !!!

Le repas était varié avec les plats du monde : salade Costaricaine, copieux couscous aux saveurs d'Orient, fromage Suisse et flan aux couleurs Mexicaines.

Une belle décoration, une bonne ambiance, un feu d'artifice magnifique...

Tout était réuni pour une fête de la St Jean réussie !



➤ CINEMA EN PLEIN AIR



Une nouvelle fois, les habitants de St Jean le Vieux se sont présentés nombreux pour assister à la traditionnelle séance du cinéma en plein air financé par la Communauté de Communes Le Grésivaudan.

Le film affiché cette année, "Médecin de Campagne", a été apprécié même si son succès a été plus nuancé. Il est vrai que le sujet abordé était grave : la maladie. Si les spectateurs ont été conquis par le dynamisme et le dévouement de ce médecin d'un autre temps, qui soigne, ausculte, rassure, jour et nuit et 7 jours sur 7; ils ont été émus par son combat lorsqu'il fut lui-même touché par le cancer.

Pour la prochaine édition, la municipalité privilégiera un film plus léger, plus drôle et peut être plus familial.

➤ CA JOUE A SAINT JEAN



Tout est bien qui finit bien ! Cette année a eu lieu la troisième et dernière édition du festival « Ça Joue à St Jean ». Elle s'est déroulée le 7 Juillet dernier sur le parvis de l'Église de Saint Jean Le Vieux.

Une fois de plus cette année, les artistes se sont succédés devant pas moins de 250 personnes, le tout agrémenté pendant les entractes par les voltiges de la Patrouille de France.

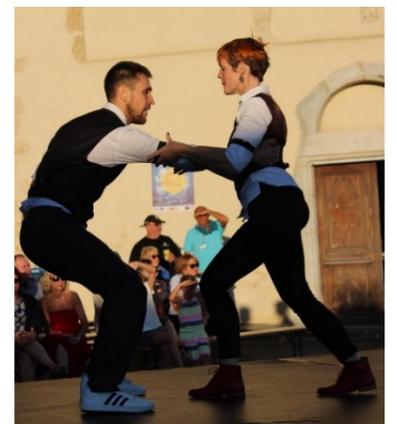
La soirée a débuté à 19h avec un récital de piano par Thomas Perron (*Le Piano de Thomas*). S'en est suivi une démonstration sur-vitaminée de Lindy-Hop d'Aude et Pom, puis deux représentations dansées entre Hip-Hop et Contemporains (*Cie Reflexe* et *Cie Ar'chetype*).

Pendant les entractes, Julien Dunuc est venu nous faire découvrir le Hand-Pan, un étrange instrument aux allures de soucoupe volante...

Au coucher de soleil, la scène a accueilli la *Cie des Hommes de Mains* avec leur pièce *Jeux de Mains*. Un duo subtil et aérien par des acrobates actuellement en résidence au théâtre national de Nice.

Puis, le soleil a laissé place à la musique avec des rythmes venus tout droit de l'Europe de l'Est interprétés par *Baba Ganoush*, un groupe issu des balcons Belledonne.

La scène s'est ensuite métamorphosée pour laisser place à un duo de pyromanes déjantés (*Cie Fuegoloko*), qui a réussi à faire flamber la place de l'Église en toute sécurité ! La soirée s'est ensuite achevée en musique avec le groupe *Sunshine in Ohio* qui a fait voyager le public dans l'Amérique du début du XXème siècle.



Cette édition ainsi que toute l'organisation n'ont été possible que grâce aux membres de l'association : Monique, Charles, Chantal, Jacky, Manu, Christian, Tom, Franck, Quentin, Emilie, Kévin ainsi que tous les bénévoles qui ont participé.



Pour permettre la venue de plus de 30 artistes professionnels, nous souhaitons remercier le soutien financier et matériel de la communauté de communes du Grésivaudan, du département de l'Isère, de Locaski Sport-Prapoutel, de l'imprimerie Cedigraphe, de la Mairie de Saint Jean Le Vieux, de la Combe de Lancey, de Revel et de Domène, du Fournil du Versoud, de la brasserie Le Saint Mury, et de la station Total du Versoud.

De plus, ce festival n'aurait pas été possible sans les recettes du repas de la Tête de Veau, organisé par Christian Flandinet, et qui s'est tenu une fois de plus cette année le 3 Mars 2018 dans la salle des fêtes, où une centaine de personnes sont venues déguster la recette de Monique et Charles Arthaud-Berthet, servi par les membres de l'association et les bénévoles.



Un grand merci à tous pour cette belle aventure !!!

Marion et Lucas

➤ JOURNÉES DU PATRIMOINE



Notre église était ouverte au public qui a pu admirer l'autel classé (XVII^{ème} siècle) et le tabernacle en bois polychrome et doré.

Un peu d'histoire :

L'église Saint Jean Baptiste est considérée comme l'un des plus anciens édifices romans du département. Mentionnée en 1115. Edifice de plan rectangulaire, correspondant à la nef, avec une travée de chœur et une abside en hémicycle. L'angle sud-ouest de la jonction entre la nef et le chœur est occupé par la sacristie. La nef a reçu une toiture à double pan. Le clocher a une toiture à quatre pans, couverte de tuile plate. La partie médiane de la façade ouest est ornée d'un tableau en retrait, divisé en trois par des lésènes avec trois arcatures lombardes dans chacune des trois parties, se terminant sur des modillons sculptés de figures humaines. Au centre a été placée une sculpture représentant un personnage accroupi. Les autres ouvertures et la porte ont été réalisées au 16^e siècle. Le mur pignon et la toiture ont sans doute été surélevés au 19^e siècle. Les fenêtres romanes subsistent sur les côtés nord et sud de la nef. Le chœur conserve des peintures murales du 18^e siècle se présentant sous forme de grands panneaux imitant le marbre.

Le thème de l'exposition de peintures des élèves de l'Université Inter Ages de Grenoble cette année était « Coques et objets rouillés ».

Pour faire écho à ce thème, les Belles Liseuses ont proposé entre autres une lecture de Marcel Pagnol, « De rouille et de sel » ainsi que des œuvres d'Arthur Rimbaud et d'Alphonse Daudet...

Cette belle journée s'est terminée dans la convivialité par le traditionnel repas partagé.

➤ CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



C'est avec la présence de nombreux habitants du village qu'a été célébré le centenaire de l'armistice du 11 novembre 2018.



Après l'appel aux morts des anciens du village tombés sur le champ de bataille du conflit 14 -18, un texte dit par Jacky Foucher sur la fraternisation des combattants, un « Ave Maria » chanté a capella par Séverine Brun et la lecture par le Maire Franck Rebuffet du message du Président de la République, la cérémonie s'est achevée par une « Marseillaise » très émouvante reprise par l'ensemble de l'assistance.

A l'occasion de ce centenaire de la guerre de 1914 – 1918 un chêne des marais, offert par la Communauté de Communes du Grésivaudan, a été planté près du monument aux morts de la commune.



➤ **REPAS D'AUTOMNE**



Un succès pour notre repas Alsacien avec Flammekueche accompagnée de bière, une choucroute copieuse, un bon et odorant Munster et un délicieux Streusel aux Pommes pour faire glisser tout ça ! Toujours une très bonne ambiance avec le quizz habituel... sans triche (a priori) !

Nous remercions les commerçants du Versoud - Intercaves et Casino - pour leur



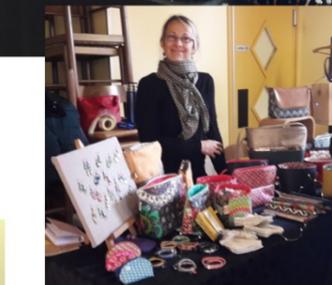
soutien.

➤ **TELETHON 2018**

C'est sous la houlette de Jacky Foucher, le référent de l'AFM, que de nombreux bénévoles ont organisé la journée au profit du Téléthon. Nouveauté cette année, 3 communes s'étaient regroupées : Le Versoud, Revel et bien sûr St Jean le Vieux. Les courageux ont pris part aux différentes manifestations proposées :

- ⇒ 9 marcheurs pour le tour de St Jean
- ⇒ 26 randonneurs pour le circuit de Revel vers St Jean
- ⇒ 50 trailers pour la montée sèche du Versoud vers St Jean

Tous se sont retrouvés sous le chapiteau de la salle des fêtes de Saint Jean le Vieux pour le traditionnel vin chaud dans une ambiance festive et musicale.



Au cumul des 3 communes, c'est un don de 3180 euros que Jacky a pu remettre à l'AFM.

Comme à l'accoutumée, les exposants du Petit Marche de Noel de St Jean ont grandement participé à ce don.

➤ NOEL DES ENFANTS



L'après-midi festif pour nos petites têtes à l'occasion de Noël s'est déroulé sous le signe des jeux.

Les jeux en bois de la « Maison des Jeux » ont remporté un franc succès...

Les enfants attendaient avec impatience l'arrivée des cadeaux qui est toujours un moment anime ! Rien de tel qu'un bon gouter pour se remettre de ses émotions... y compris pour les parents qui apprécient toujours autant le vin chaud de Rene

1^{er} Noël pour les petits Saint Jeantets nés cette année qui font la fierté des papas et Grand-mère...



...Y'A PAS D'AGE POUR JOUER ...



LE MOT DE LA PRESIDENTE DU COMITE DES FETES

Je tiens à remercier tous les membres du Comité pour leur investissement et leur bonne humeur.

Je remercie particulièrement Brigitte et Jacky qui nous quittent pour tant d'investissement toutes ces années et pour leur contribution aux festivités de la commune.

Je souhaite la bienvenue au sein de notre équipe à Stephanie et Violaine (toutes les deux du Mollard) ainsi qu'à Frederic, notre apprenti pâtissier (Le Naysord).

Que cette nouvelle année soit belle et heureuse !

Florence FACQ

LES TALENTS DE ST JEAN



ActiveBase – Guibault Colas
L'Eglise – 38420 St Jean le Vieux
+33 6 45 73 87 82
<http://www.active-base.net/>



Aiguilles et Boutons
Nadine Vadot - Le Naysord
Tel : 06 74 60 10 52
www.facebook.com/AiguillesetBoutons



L'Atelier de l'Amulette
Estelle Rajat
<http://estelle-terre.jimdo.com/>



Auprès de mon arbre
Axel Perrillat Bottonet - le Buisson
Tel : 06 76 62 27 87



Séverine Brun
06.15.08.74.73
sbrun.maquillage@outlook.fr



Bebouille – fait main
Nathalie Collomb des Mouilles – Le Rif
<http://www.bebouille-faitmain.com>
Mail : collombn@hotmail.fr
Tél. 06 76 79 08 52



Carole B. Chocolatier
Carole BERTSCH - Le Mollard
carole@carole-b-chocolatier.fr



Elaura Le choix des Distores
Caroline Capelli
<http://www.facebook.com/elauralemondedesdistores>



Thomas Perron
Pianiste – Compositeur - Interprète
<http://www.thomasperron.fr/>



La Fée Bibeloteuse
Claudie Vadot
Tél 06 88 01 37 56
www.facebook.com/LaFéeBibeloteuse



Laurence Vial-David
<http://www.clevacances.com/>
Tel : 0476773330 ou 0683870847
Mail : chambreducouvat@gmail.com



Marci Miel
Patrick Marcireau
Mail : marcimiel@free.fr



Médecine Traditionnelle Chinoise
Melanie Arnaud
Tel : 0665493623
Mail : mtc.melaniearnaud@gmail.com

PENSE BETE

INFOS MAIRIE

Lundi de 8h à 12h00 et Jeudi de 14h00 à 18h00

Tél. : 04.76.77.11.35

Numéro d'urgence : Mr le Maire 06.71.36.30.02

Mail: mairie@saintjeanlevieux.fr / Site Web: <http://www.saintjeanlevieux.fr/>

NUMEROS UTILES

NUMEROS UTILES		
Transport à la demande RESA	0 800 941 103	lundi au vendredi de 8h à 18h30 samedi de 9h à 12h (sauf jours fériés) Par Internet 24h/24 et 7j/7 sur www.tougo.fr
Assistantes Maternelles	Relais des Assistantes Maternelles	Animatrice responsable : Géraldine BRIOLE Téléphone : 06.02.52.65.73 Mail : ram.balcondebelleddonne@le-gresivaudan.fr
Permanence Architecturale	Maria RAMOS - Architecte conseil	Contactez la Mairie pour prise de rendez-vous
Pharmacie et Médecin de garde	3915	0,15 TTC/min www.pharmaciesdegarde.com
Urgences Médicales SOS Médecins	15 3624	24h/24
EDF	Urgence Electricité : 0818668284 Accueil Clientèle : 0810668284	7j/7 24h/24
Urgences Eau	09 69 32 34 58	
Gendarmerie	04 76 77 24 46	
Pompiers	18	
Collecte et Traitements de déchets	04 76 08 03 03	Communauté de Communes Grésivaudan
Ecole Maternelle Revel	04 76 89 80 24	Mail : ce.0383205c@ac-grenoble.fr
Ecole Primaire Revel	04 76 89 83 39	Mail : ce.0380917r@ac-grenoble.fr
Cantine Revel	04 76 89 82 78	Mail : cantine@revel-belledonne.com
Garderie Revel	04 76 89 82 78	Mail : mairie@revel-belledonne.com
Temps d'Activités Périscolaires	06 31 74 24 96	Mail : apreslecole@revel-belledonne.com
Centre de Loisirs	Centre de Loisirs Intercommunal des Balcons de Belledonne	http://www.le-gresivaudan.fr/251-l-accueil-de-loisirs-du-balcon-de-belledonne-a-la-combe-de-lancey.htm
ADMIS Atelier de repassage « Pas un pli »	04 76 77 39 03 Ouvert tous les matins de 7h30 à 12h Plus Mardi et Jeudi après-midi	1 Rue du Domeynon 38420 Domène
ADMR	04 76 40 60 66	Association d'Aide a Domicile en Milieu Rural
AGI	04 76 77 33 95	3 rue Marius Charles - 38420 Domène
AMSID	04 76 77 05 17	Soins infirmiers 7J/7 toute l'année 22 bis rue Emile Blanc – 38420 Domène https://sites.google.com/site/amsidomene/handicap/home

Déchetterie	Adresse	Horaires d'ouverture	Contact
Cheylas	Route de la Buisnière 38570 Le Cheylas	Lundi : 14h à 18h (19h en été) Mardi, jeudi : de 8h à 12h Samedi : de 8h à 12h et 14h à 18h (19h en été)	SIBRECSA (Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie) Tél. 04 76 97 19 52 ambassadeurs.sibreca@orange.fr
Crolles	47, rue des Frères Montgolfier 38920 Crolles	Du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45 Déchets dangereux (DDS) = avant-dernier mercredi de chaque mois de 9h à 15h45 Fermeture annuelle le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre.	Service de collecte et traitement des déchets du Grésivaudan Tél. 04 76 08 03 03 ou 04 38 72 94 30 dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr
Pontcharra	ZI de Pré Brun 38530 Pontcharra	Mardi et jeudi : de 14h à 18h (19h en été) Lundi, mercredi, vendredi et samedi : de 8h à 12h et 14h à 18h (19h en été)	SIBRECSA (Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie) Tél. 04 76 97 19 52 ambassadeurs.sibreca@orange.fr
Saint Ismier	Chemin de Vergibillon 38330 St Ismier	Du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45 Déchets dangereux (DDS) = du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45 Fermeture annuelle le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre.	Service de collecte et traitement des déchets du Grésivaudan Tél. 04 76 08 03 03 ou 04 38 72 94 30 dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr
Saint-Martin d'Uriage	La Ronzière 700 route de Faux 38410 St Martin d'Uriage	Du lundi au samedi de 8h30 à 17h45 Fermeture annuelle le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre.	Service de collecte et traitement des déchets du Grésivaudan Tél. 04 76 08 03 03 ou 04 38 72 94 30 dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr
Crêts en Belledonne	Rue de la Ronzière 38830 Crêts en Belledonne	Lundi et samedi : de 8h à 12h et de 14h à 18h (19h en été) Mercredi et vendredi : de 14h à 18h (19h en été)	SIBRECSA (Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie) Tél. 04 76 97 19 52 ambassadeurs.sibreca@orange.fr
Le Touvet	La Prat 38660 Le Touvet	Du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45 Déchets dangereux (DDS) = tous les jours du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45 Fermeture annuelle le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre.	Service de collecte et traitement des déchets du Grésivaudan Tél. 04 76 08 03 03 ou 04 38 72 94 30 dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr

	Déchets verts 	Bois 	Ferrailles 	Cartons 	Papiers 	Piles 	Huiles minérales 	Déchets dangereux 	Verre 	Pneus 	Encombrants 	Batteries 	DEEE 	Gravats 	Textiles 	Huiles végétales 	Cartouches d'encre 	Lampes et néons 	Plâtre et plaques de plâtre 	Capsules de café 
Chamrousse			✓			✓	✓			✓	✓	✓	✓				✓			
Cheylas	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Crolles	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pontcharra	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Saint Ismier	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Saint-Martin d'Uriage	✓		✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓	✓	✓		✓
Crêts en Belledonne	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Touvet	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓			✓

BLOC NOTES

Compteurs d'Eau	<p>Tout changement de locataire ou propriétaire doit être signalé à la mairie ainsi qu'au service des eaux du Grésivaudan, via un formulaire d'ouverture ou de fermeture de contrat d'eau (plus d'infos sur le site de la mairie).</p> <p>Dans le cas contraire, la totalité de la facturation sera adressée à l'ancien locataire ou propriétaire.</p> <p>Pensez à protéger votre compteur contre le gel !</p>
Activités Bruyantes	<p>Arrêté préfectoral du 03/04/1990</p> <p>Lundi au Vendredi : 8h-12h et 14h-19h30</p> <p>Samedi: 9h-12h et 15h-19h</p> <p>Dimanche et Jours Fériés : 10h-12h</p>
Location Salle des Fêtes	<p>Extérieurs : 300 euros (150 euros par jour supplémentaire)</p> <p>Habitants de St Jean : 150 euros (50 euros par ½ journée)</p> <p>Contactez Carole ROBERT au 06.85.83.87.21</p>
Déneigement Ludovic Turenne	<p>Il y va de la responsabilité de chacun afin que le déneigement se passe dans de bonnes conditions : chaque riverain doit entretenir sa zone en coupant les haies/branches situées le long des voies et chemins communaux afin de faciliter le passage de l'engin.</p>
Liste de diffusion	<p>Pour s'inscrire à la liste de diffusion de St Jean Le Vieux : communiquez vos nom, prénom et adresse mail à la Mairie</p>
Revel Infos	<p>Si vous souhaitez recevoir par mail les informations pratiques relatives à la vie des villages de Revel et St Jean le Vieux, rejoignez dès à présent la liste "Revel-Infos" !</p> <p>Pour vous abonner envoyez un mail à sympa@listes.revel-belledonne.com</p>



